



DÉCISION N°SO-CM/CAMES/2021-005  
PORTANT INTÉRIM AU POSTE DE SECRÉTAIRE  
GÉNÉRAL DU CAMES

LE PRÉSIDENT EN EXERCICE DU CONSEIL DES MINISTRES DU CAMES,

- Vu la Convention portant Statut du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche (CAMES) modifiée ;
- Vu la Décision n° SO/CM/CAMES/2017-010 du 26 mai 2017, portant nomination, après élection, du Secrétaire Général du CAMES ;
- Vu la Décision n° SO/CM/CAMES/2017-008 du 26 mai 2017, portant nomination du Directeur des programmes en charge des Comités Consultatifs Inter-africains, des Concours d'agrégation et de l'Ordre International des Palmes Académiques du CAMES (OIPA) ;
- Vu le Règlement n°01/2018/CM/CAMES relatif au statut du personnel, modifié, notamment en son Article 26 ;
- Vu le Règlement Intérieur n°003/2019/CM/CAMES du Secrétariat Général du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche (CAMES), notamment en son Article 59 ;
- Vu le Manuel de procédures administratives de gestion des ressources humaines du CAMES ;
- Vu le Communiqué du Président du Conseil des Ministres du CAMES du 25 septembre 2021, annonçant le décès du Secrétaire Général, le Professeur Bertrand MBATCHI ;
- Vu les nécessités de services ;
- **Considérant** la vacance du poste du Secrétaire Général du CAMES, suite au décès du Pr Bertrand MBATCHI, le 25 septembre 2021 à Ouagadougou,

**DÉCIDE :**



**Article 1<sup>er</sup>** : La présente Décision porte intérim au poste de Secrétaire Général du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche (CAMES), conformément aux textes en vigueur.

**Article 2** : Est nommé Secrétaire Général par intérim, le Directeur des programmes chargé des Comités Consultatifs Inter-africains, des Concours d'agrégation et de l'Ordre International des Palmes Académiques du CAMES (OIPA) : **NAPON Abou**, Professeur Titulaire de Sociolinguistique.

**Article 3** : Le Directeur des programmes chargé des Comités Consultatifs Inter-africains, des Concours d'agrégation et de l'Ordre International des Palmes Académiques du CAMES (OIPA) : **NAPON Abou**, Professeur Titulaire de Sociolinguistique assure la gestion du CAMES jusqu'à la nomination du prochain Secrétaire Général, conformément aux textes en vigueur.

**Article 4** : La présente Décision prend effet à compter du 27 septembre 2021.

Fait à Abidjan, le 27 septembre 2021

Pour le Conseil des Ministres  
Le Président en exercice



**Pr. Adama DIAWARA**  
Ministre de l'enseignement  
supérieur et de la recherche  
scientifique de la République de  
Côte d'Ivoire



*Plan stratégique*  
DE DÉVELOPPEMENT DES LANGUES  
2021-2025

**Ampliations :**

- DAAF :
- Archive/Chrono